

Vacances cheque de caution

Par sane92, le 14/08/2014 à 13:31

bonjour jai contacter un proprietaire qui louer une caravane pour les vacances je nai pas signer de contrat et je devais lui envoyer un cheque de caution hors jai un empechement pour y aller donc je lui ai pas envoyer le cheque et maintenant il veux porter plainte quest ce que je risque

Par fromager, le 14/08/2014 à 15:34

c'est simple pas de contrat = pas de recours